

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 14 (1968)
Heft: 1

Artikel: L'Hôpital suisse de Paris : une réalité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'HOPITAL SUISSE DE PARIS : *une réalité*

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'HOPITAL SUISSE DE PARIS SUR L'EXERCICE FINANCIER 1966 ET SUR L'ACTIVITE DU CONSEIL POUR LES ONZE PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 1967

MONSIEUR L'AMBASSEUR,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous aurons l'honneur de vous rendre compte, au cours de la présente Assemblée, de l'activité déployée par votre Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée générale, réunie le 28 novembre 1966, et de solliciter votre approbation quant aux résultats des travaux poursuivis dans le cadre des directives définies lors de ladite Assemblée.

Nous ferons suivre ce rapport moral des précisions d'usage relatives à notre situation financière à la fin de l'exercice écoulé et vous informerons également des questions relatives à l'organisation administrative de l'association.

Plusieurs éléments importants avaient été évoqués il y a un an à cette même place : les démarches entreprises en vue de l'obtention du permis de construire, la nature de notre hôpital et son mode d'exploitation, les appels d'offre à lancer pour l'exécution de la première tranche des travaux, le dispositif juridique à mettre en place dans le cadre de la passation du contrat de bail enfin. Par ailleurs, lors de l'Assemblée de 1965, vous aviez bien voulu nous donner votre accord pour l'édification de l'hôpital en deux tranches successives, l'une correspondant à la réalisation d'un établissement destiné à recevoir les malades chroniques (et c'est cela qu'appellent les besoins les plus immédiats de la colonie), l'autre correspondant à un établissement de malades aigus et dont la mise en chantier peut se concevoir à plus lointaine échéance.

Dans ces quatre domaines, votre Conseil a poursuivi son action et obtenu les résultats qu'il vous exposera ci-après. Il aura notamment des propositions à vous faire quant à la réalisation de la première tranche de l'Hôpital Suisse de Paris. Toutefois, il croit devoir attirer votre attention sur la somme de démarches et de déplacements, de réunions et de discussions qu'implique la mise en œuvre d'un projet aussi important. La Commission de construction en particulier a dû faire face, comme l'an passé, à un travail considérable pour un groupe purement bénévole.

PERMIS DE CONSTRUIRE

En ce qui concerne le premier point — permis de construire —, le Conseil est heureux de vous annoncer que celui-ci nous a été délivré le 5 avril 1967, soit quinze mois environ après le dépôt du dossier. L'Administration compétente l'a assorti de 34 recommandations sur lesquelles notre Commission de cons-

truction s'est immédiatement penchée. Dans le même ordre d'idées, notons que la Commission a mis au point, en cours d'exercice, la question assez délicate de la façade du bâtiment, d'une part, et qu'elle a, d'autre part, modifié en divers points le projet primitif, notamment pour répondre à des considérations d'ordre esthétique. C'est d'ailleurs la maquette qui vous est présentée ce soir qui a servi de point de départ à ces ultimes modifications.

Avec l'obtention du permis de construire, une étape décisive était franchie. La phase des réalisations était ouverte et votre Conseil s'y est immédiatement consacré.

EXPLOITATION

S'agissant, en effet, de l'exploitation de l'hôpital, nous vous avons indiqué l'an dernier que votre Conseil, après une enquête approfondie, s'était prononcé en faveur de la formule d'un établissement hospitalier reconnu par arrêté préfectoral et bénéficiant d'un régime analogue à celui de l'Assistance publique : remboursement intégral du prix de journée par les organismes payeurs (Sécurité sociale et Assistance médicale gratuite), ceci sur la base du prix de revient augmenté et des amortissements normaux et d'un certain pourcentage destiné à couvrir les frais financiers. C'est là, vous le voyez, un système qui, non seulement, assure notre équilibre de gestion mais encore nous fait bénéficier d'un apport régulier et constant de fonds affectés à la couverture des frais financiers et des amortissements.

C'est sur cette base que la Commission d'organisation a travaillé pour mettre au point un premier budget d'exploitation, étant entendu que, conformément aux décisions de l'Assemblée générale rappelées ci-dessus, une première aile du bâtiment est érigée, mais que ses cinq étages ne sont que partiellement aménagés.

La Commission a basé son étude sur deux hypothèses quant au fonctionnement de la première tranche :

— une première hypothèse (FORMULE A) comportant 48 lits de chroniques (deux étages de malades seulement étant aménagés) ; le prix de revient moyen de la journée d'utilisation revenant à 66,93 F ;

— une deuxième hypothèse (FORMULE B) totalisant 96 lits de chroniques (quatre étages aménagés) ; le prix de la journée s'établissant à 67,98 F.

De l'avis de la Commission, c'est incontestablement vers la formule B que l'Association doit s'orienter pour l'exploitation de la première tranche. D'une part, en effet, son potentiel d'occupation se trouvera à coup sûr pleinement utilisé eu égard à l'insuffisance numérique des établissements gériatriques dans la région parisienne. D'autre part, la charge des frais d'amortissement sur le bâtiment et le mobilier à inclure dans le prix de journée dégagera dans ce cas d'amortissement sur le bâtiment et le mobilier à — et dans ce cas seulement — des possibilités de remboursements de prêts compatibles avec les ressources d'emprunt que nous nous proposons de mobiliser.

CÔÛT DU PROJET

Cela étant, que coûterait la réalisation du projet, et plus particulièrement de la tranche A, c'est-à-dire celle dont vous avez arrêté le principe ?

Fin août, après l'établissement par l'architecte et la Commission de construction des dossiers appropriés, les appels d'offres pour la réalisation de la première tranche étaient lancés. La liste des entreprises touchées avait été établie en tenant compte notamment des réponses faites à une note préliminaire parue en son temps dans la presse technique suisse et française, ainsi que dans le « *Messenger Suisse de France* ». A prix et garanties morales et techniques comparables, il fut convenu que la préférence serait donnée à des entreprises ayant des attaches suisses. Les principales d'entre elles, connues de votre Conseil, avaient été d'ailleurs inscrites d'office sur la liste des maisons auxquelles les dossiers furent adressés. L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 9 octobre, en présence de la Commission de construction. Le 2 novembre, le Conseil prenant connaissance d'un état des entreprises les mieux placées sur le plan des prix, compte tenu de leurs qualités morales et techniques. Cet état faisait alors ressortir les coûts suivants :

— première tranche	6.800.000 F
— deuxième tranche	11.009.680 F

soit au total F : 17.809.680. Notons d'emblée, en envisageant le seul cas de la première tranche, que si le prix de F : 6.800.000 ne fait pas intervenir les réductions qui, selon les usages professionnels, sont généralement consenties à la passation du marché, il s'entend par contre, sans l'équipement mobilier et médical de l'établissement que nous pourrions toutefois financer sur nos réserves et amortir très rapidement en raison de l'annuité que les règlements en vigueur nous permettent d'inclure à cet effet dans le prix de journée. Il s'agit là, d'ailleurs, d'un des principes essentiels du plan d'exploitation et de financement que nous vous présentons aujourd'hui, et dont les principes sont les suivants :

1° Réalisation d'un hôpital gériatrique de 96 lits minimum conçu en fonction du développement ultérieur d'une deuxième tranche (malades aiguës) portant l'ensemble à quelque 215 lits.

2° Souci de conserver une partie de nos fonds propres pour l'aménagement de cette deuxième tranche.

3° Emprunts dans le cadre de la première tranche du montant correspondant à 50 % de son prix.

Ces emprunts qui s'élèveraient à trois millions de F seraient placés à raison de 2 millions auprès de la Confédération (à 3,5 % l'an), d'une durée de 32 ans, amortissable en vingt ans à partir de la onzième année, et à concurrence de 1 million auprès de compagnies d'assurances (à 4 3/4 % pendant les cinq premières années et à 5 % pendant les cinq dernières années) amortissable sur dix ans dès la première année (1969). La masse de ces emprunts a été calculée en fonction des possibilités d'amortissement pouvant être incluses dans le prix de journée agréé par la Préfecture.

Cette solution a l'avantage de conserver à l'Association des fonds propres et des ressources d'emprunt

qui, augmentées du produit des collectes régulières, permettront d'envisager la réalisation ultérieure de la deuxième tranche qui demeure l'objectif de votre Conseil. Le risque d'exploitation de départ sera ainsi largement couvert, étant précisé que ce risque est mineur car la Sécurité sociale en principe fait des avances aux établissements hospitaliers et des provisions sont demandées à l'admission aux malades ou à l'organisme payeur.

FINANCEMENT

Le plan de financement proposé suppose donc une mobilisation au début des travaux des fonds disponibles en Suisse. Le Comité suisse sera informé et consulté sur ce point si, comme nous l'espérons, vous voulez bien vous rallier aux propositions du Conseil.

Ainsi que vous l'aurez noté, nous ne faisons pas intervenir dans l'opération une vente éventuelle du terrain de Neuilly, qui représente une part considérable de notre actif en France.

A cet égard, le Conseil croit devoir informer l'Assemblée que le Conseil municipal de la ville de Neuilly, sur proposition du député-maire de cette commune et à la suite de notre décision de construire l'hôpital à Issy-les-Moulineaux, a pris, le 18 janvier dernier, un arrêté de réservation sur le terrain du boulevard du Château, destiné dans son esprit à devenir un espace vert.

Des discussions sont en cours avec la mairie de Neuilly, pour négocier la vente du terrain aux meilleures conditions.

LE BUREAU

En matière de questions administratives, le Conseil informe l'Assemblée de ce qu'il a renouvelé son bureau, sans y opérer de changements.

Le bureau reste donc constitué ainsi qu'il suit :

M. André Geiser, Président.

M. Charles Gueissaz, Vice-Président.

D^r Jacques Landolt, Vice-Président.

M. Eric Gabus, Trésorier.

M. Pierre Jonneret, Secrétaire général.

Il n'y a pas eu de cooptation d'administrateurs, mais il vous sera demandé de vous prononcer sur la reconduction des mandats de MM. A. Geiser, C. Gueissaz, P. Jonneret, R. Mani et J.-O. Frey, administrateurs sortants, qui ont bien voulu accepter de se représenter à nouveau à vos suffrages.

DECES

Durant l'exercice écoulé, l'Association a eu à déplorer deux décès qui la touchent particulièrement. L'Ambassadeur Agostino Soldati nous a quittés, il y aura bientôt un an. Il était notre Président d'honneur et la sympathie que ce grand serviteur de notre pays montrait à l'égard de notre œuvre ne s'était jamais démentie. Chacun se souviendra des termes dans lesquels, il s'était adressé à nous au cours de nos assemblées et il ne fait pas de doute que son action personnelle, tant à Paris qu'à Berne, aura grandement contribué à la réalisation d'un projet que nous savons désormais très proche.

(Suite et fin page 10).

La fête de Noël de l'Amicale franco-suisse

L'Amicale franco-suisse avait organisé, dimanche après-midi, dans les salons de l'Elysée-Palace, une charmante petite matinée récréative à l'occasion de Noël.

Les trente enfants de ses membres, qu'accompagnaient, bien sûr, leurs parents, découvrirent, avec, au fond des yeux, une lueur admirative, le magnifique sapin illuminé dressé au fond de la salle.

Leur joie ne connut plus de bornes lorsque le Père Noël, qu'on avait pris le soin d'inviter à la fête, fit son apparition, la hotte débordante de jouets et de friandises. La distribution se passa dans les meilleures conditions du monde.

Puis, les petits garçons et les petites filles furent conviés, histoire de reprendre des forces, à déguster un succulent goûter, composé de chocolat et de pâtisseries. Tant il est vrai que les émotions ça creuse, le tout fut prestement englouti.

Les parents contemplaient ce spectacle gourmand avec un attendrissement auquel se mêlait un peu

d'envie. Mais ils ne perdaient rien pour attendre — encore que beaucoup, peu soucieux de leur ligne, firent honneur aux gâteaux du goûter — puisqu'à l'heure du dîner ils furent conviés à déguster, selon une tradition, elle aussi solidement établie, une confortable choucroute au grill de l'Elysée. Entre les choux à la crème et les saucisses fumées, les amis de l'Amicale franco-suisse eurent le temps de participer à une charitable tombola-surprise, dont les bénéfices sont destinés aux personnes âgées de l'association.

Parmi ces amis, que le président Muxel, entouré de MM. Scossa, secrétaire, et Branchli, trésorier, eut le plaisir d'accueillir, on notait la présence de M. Mazerolles, adjoint au maire ; M^e Mallet, MM. Guigonnat, Auguste Clément, Blondet, Laclôtre, Amez-Droz, Camille Jeux, Delorme, etc.

Le président Muxel a tenu à s'assurer personnellement que la petite classe avait bon appétit, et au cours du repas, souhaite la bienvenue à tous les convives, un bon Noël et les meilleurs vœux pour la nouvelle année, sans oublier notre vice-président souffrant en ce moment, lui adresse un salut fraternel de tous les présents.

CHRONIQUE de la MAISON SUISSE de RETRAITE

Cette année, la fête de Noël a revêtu un caractère très spécial à la Maison Suisse de Retraite.

En effet, la veillée traditionnelle a été remplacée le 24 décembre après-midi par une réunion récréative animée, certes, par la direction de la Maison, mais dont les vedettes ont été les pensionnaires eux-mêmes.

Par un compliment très senti et fort bien tourné, M^{me} Boge a su exprimer des sentiments reconnaissants à l'égard de la Maison. M. Reymond a réveillé le ténor d'antan, M^{lle} Bula a évoqué la « Fauvette », M^{me} Stahl a fait reprendre par l'assemblée « Mon Beau Sapin », M^{lle} Buzzi a ressuscité ses succès de jadis. M^{me} Lavanchy a distrait par ses « Vaudoiseries » et M^{me} Bollier par sa verve.

Entraînés par un « Madison », puis par des valse, des pensionnaires de tous âges ont dansé pendant plus de vingt minutes, le Vice-Président, le D^r Bossard et M^{me} Bossard étaient venus à l'improvisiste et

ont été également priés de faire une exhibition de leurs talents.

Ensuite souper-réveillon aux chandelles et distribution à chacun d'un colis-cadeau.

MENU DU JOUR DE NOEL

Déjeuner : Filets de Sole, sauce normande,
Dindonneau grillé,
Marrons sautés au beurre,
Bûche de Noël,
Vin Rosé,
Café.

Dîner : Consommé vermicelle,
Roulade d'endives au jambon,
Pommes de terre rissolées,
Fromage,
Fruits rafraîchis,
Biscuits.

Selon les avis exprimés, nos pensionnaires se sont sentis très heureux en ce jour.

Souvenez-vous ! C.C.P. 7-164-42.

(Suite de la page 5).

Il convient également de rendre hommage à cette tribune à notre dévouée secrétaire, M^{me} Adrien Maury. Depuis de nombreuses années, elle avait apporté le meilleur d'elle-même à notre cause, avec une efficacité et un sens de ses responsabilités que chacun appréciait.

CONCLUSION

Avant de terminer ce rapport, nous voudrions exprimer nos remerciements à M. l'Ambassadeur Pierre Dupont qui, en acceptant la présidence d'honneur de l'Association, a voulu montrer, dès sa prise de fonction, son souci de poursuivre la politique, si encourageante à notre égard de ses prédécesseurs.

Nos remerciements vont également à M. le Conseil-

ler fédéral Streuli et au D^r Paul Jenny qui animent le Comité suisse avec l'efficacité que l'on sait.

Tels sont, Monsieur l'Ambassadeur, Mesdames et Messieurs, les faits sur lesquels nous voulions attirer votre attention en cette Assemblée générale de l'Hôpital suisse de Paris et sur la base desquels nous vous demandons aujourd'hui de renouveler au Conseil votre confiance jusqu'à votre prochaine Assemblée générale statutaire.

L'assemblée réunissant une cinquantaine de personnes a adopté à l'unanimité le rapport présenté ci-dessus :

Si tout va bien, d'ici deux ans, les Suisses de Paris disposeront de leur Hôpital, dont il fut question pendant si longtemps.